

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN294

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« renseignement »,

insérer les mots :

« et leur organisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'organisation de la communauté du renseignement, au delà de ses capacités, est clé à la réalisation de ses objectifs. Cette précision permet de mettre en avant la hausse des moyens des services et la réorganisation récente de la DGSE ainsi que la nécessité d'assurer une coordination continue de ses capacités au niveau du Coordinateur national.